ÉCOLE MATERNELLE « Les Cours du son » 5 rue du stade 17170 COURÇON em-courcon@ac-poitiers.fr
TEL 05.46.01.25.70

NOTE DE RENTRÉE

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Merci de rapporter à l'école les documents suivants après inscription à la mairie :

- La fiche de renseignements signée par Mme le Maire,
- La fiche d'urgence complétée,
- L'attestation d'assurance dès que possible mais obligatoirement le 1^{er} jour d'école,
- Prendre rendez vous auprès de la directrice Mme FILISETTI (tel 05 46 01 25 70 ou par mail em-courcon@ac-poitiers.fr)

Pensez également, <u>à inscrire votre enfant à la cantine, et au centre de loisirs</u> si besoin.(documents à la Mairie)

HORAIRES SCOLAIRES

8h35 à 11h35 et 13h15 à 16h15 lundi mardi jeudi et vendredi

Les élèves sont accueillis 10min. avant l'heure de début de la classe (soit une arrivée entre 8h25 et 8h35 le matin, et entre 13h05 et 13h15 l'après-midi).

Les enfants doivent impérativement être remis à l'enseignant ou à l'ATSEM.

L'accueil des enfants se fait dans les classes du 2 au 13 septembre et ensuite à la porte du préau à partir du lundi 16 septembre.

Nous vous demandons de veiller aux heures d'entrée et de sortie de manière à ce que votre enfant arrive à l'heure et reparte à l'heure.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2019/2020 (à conserver)

L'Académie de Poitiers est en zone A

Rentrée scolaire 2019

Jour de reprise : lundi 2 septembre 2019

Fin des cours : samedi 19 octobre 2019

Vacances de la Toussaint 2019 Jour de reprise : lundi 4 novembre 2019

Fin des cours : samedi 21 décembre 2019

Vacances de Noël 2019 Jour de reprise : lundi 6 janvier 2020

Vacances d'hiver 2020 Fin des cours : samedi 22 février 2020

Jour de reprise : lundi 9 mars 2020

Vacances de printemps 2020 Fin des cours : samedi 18 avril 2020

Jour de reprise : lundi 4 mai 2020

Lundi de Pâques lundi 13 avril 2020

Fin des cours : mercredi 20 mai 2020

Pont de l'Ascension 2020 Jour de reprise : lundi 25 mai 2020

Lundi de Pentecôte lundi 1^{er} juin 2020

Fin des cours : samedi 4 juillet 2020

Grandes vacances 2020

PRESENTATION DE L'EQUIPE 2019/2020 :

Les enseignantes : Mme WERQUIN Amandine, Mme MIMAULT Julie, Mme FILISETTI (sera remplacée à la rentrée par une nouvelle directrice)

Une 4ème classe a été ouverte l'année 2017/2018, si celle-ci est pérennisée pour l'année scolaire 2019/2020 un(e) enseignant(e) sera nommé(e).

Les ATSEM: Mme VINCENT Marine, Mme DOS ANJOS Maureen, Mme POTIRON Cécile, Mme ROUSSEAU Morane Nous vous souhaitons une excellente année scolaire, qu'elle se déroule dans les meilleures conditions pour vos enfants. La vie de l'école se règle par de bonnes habitudes, la coopération et la communication entre les enseignants et les familles.

QUELQUES PRATIQUES ESSENTIELLES :

(Pour plus de précision, le règlement intérieur de l'école vous sera adressé par mail au moment de l'inscription à l'école)

<u>ABSENCES DES ÉLÈVES:</u> Vous devez prévenir rapidement l'école (message par mail ou téléphone) ou l'enseignant de toute absence de votre enfant en précisant le motif. Se reporter au règlement intérieur.

<u>ABSENCES DES ENSEIGNANTS</u>: si les enseignants ne sont pas remplacés le jour même, nous demandons aux parents qui le peuvent et à ceux qui ne travaillent pas de garder leur enfant. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans les autres classes (activités libres).

En cas de grève des enseignants , le Maire peut selon le nombre d'enseignants absents, assurer l'accueil des enfants, dans les locaux scolaires, par les ATSEM.

<u>ASSURANCE</u>: L'assurance scolaire est vivement conseillée. Elle est obligatoire pour certaines sorties (dépassant les horaires scolaires, sorties payantes, activités particulières...).

Il est donc demandé aux familles de fournir l'attestation de leur propre assurance « Individuelle Accidents Corporels » et « Responsabilité Civile ».

CONSEIL D'ÉCOLE: les représentants de parents élus siègent au conseil d'école.

Les parents qui souhaitent être candidats le signaleront aux enseignants dès que possible. Les élections des parents d'élèves auront lieu mi-octobre.

<u>DÉLÉGUÉS DES PARENTS D'ÉLEVÉS</u>: ils représentent les parents de l'école lors des réunions du conseil d'école (3 fois par an). Ils participent à la vie de l'école et aident à l'organisation de manifestations (fête de l'école, carnaval, Noël,...).

MATÉRIEL : Une liste vous sera transmise pour chaque classe, merci d'apporter le nécessaire très rapidement. Ceci est indispensable au bon déroulement de la classe.

<u>Les tétines sont interdites dans l'école</u> (autorisées uniquement au moment de la sieste des petits, elles doivent être remises à l'enseignante impérativement dans une boîte fermée marquée au nom de l'enfant). Les doudous sont autorisés en début d'année.

<u>COOPÉRATIVE SCOLAIRE</u>: Bien que facultative, votre participation à la coopérative scolaire permet certains achats pour des projets et le financement de sorties scolaires.

<u>TENUE</u>: Les enfants font tous les jours des activités physiques. Par conséquent, ils doivent porter des vêtements pratiques qui ne les gênent pas (pas de lacets, pas de ceinture, pas de bretelles,...), et des baskets qui tiennent très bien aux pieds. Les tenues fragiles et le port d'objets de valeur sont vivement déconseillés, l'école n'étant pas responsable de leur dégradation ou perte.

<u>POUX</u>: Les parents doivent être très vigilants et vérifier fréquemment la tête de leur enfant, traiter si nécessaire et prévenir l'école en cas d'infestations répétées.

<u>RYTHME DE VIE</u>: Un sommeil de qualité est essentiel pour une bonne journée: un enfant de 3 à 6 ans a besoin d'environ de 12h de sommeil par jour, nuit + sieste, il faut donc instaurer un rythme de coucher régulier et éviter les écrans avant d'aller dormir.

<u>LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR</u> 2019/2020 sera validé au 1^{er} conseil d'école puis vous sera transmis par mail à votre demande. Celui de 2018/2019 que vous recevrez sera valide jusqu'aux prochaines élections de parents d'élèves.